



Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2018

Ordre du jour :

1. 7140 Projet de loi relatif à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises et portant abrogation
1) des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes; et
2) de l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1° le développement et la diversification économiques, 2° l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7228 Projet de loi portant modification
1° de la loi modifiée du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets ;
2° de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales ; et
3° de la loi du 23 décembre 2016 sur les ventes en soldes et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7279 Projet de loi portant approbation du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Directive (UE) 2015/2436, fait à Bruxelles, le 11 décembre 2017
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers (demande de convoquer une réunion jointe)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, Mme Viviane Loschetter remplaçant M. Gérard Anzia, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding

M. Bob Feidt, M. Gilles Scholtus, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, Mme Françoise Hetto-Gaasch

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

- 1. 7140** **Projet de loi relatif à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises et portant abrogation**
1) des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes; et
2) de l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1° le développement et la diversification économiques, 2° l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

Madame le Rapporteur explique que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat était de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport. Ce rapport tient compte des dernières observations légistiques exprimées.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Rapporteur résume succinctement son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la Commission de l'Economie.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la commission.

Il est décidé de proposer un temps de parole en séance publique suivant le modèle 1.

- 2. 7228** **Projet de loi portant modification**
1° de la loi modifiée du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets ;
2° de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales ; et
3° de la loi du 23 décembre 2016 sur les ventes en soldes et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Rapporteur, rappelant que son projet de rapport a été transmis au

préalable aux membres de la Commission de l'Economie, le survole brièvement en notant qu'à son avis l'objet principal du projet de loi est l'abolition de la procédure d'autorisation spécifique pour les grandes surfaces. Son rapport présente également les autres modifications projetées et retrace fidèlement les travaux en commission.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la commission.

Il est décidé de proposer un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base.

3. 7279 Projet de loi portant approbation du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Directive (UE) 2015/2436, fait à Bruxelles, le 11 décembre 2017

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Egalement le projet de rapport susmentionné a été transmis au préalable de la présente réunion aux membres de la Commission de l'Economie.

Madame le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la commission.

Il est décidé de proposer un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base.

4. Divers (demande de convoquer une réunion jointe)

Le groupe parlementaire CSV rappelle sa demande de convoquer une réunion jointe¹ avec la Commission de l'Environnement réunissant Monsieur le Ministre de l'Economie et Madame la Ministre de l'Environnement au sujet de déclarations contradictoires faites dans le cadre des dossiers Google et Knauf.

Monsieur le Président informe l'assistance qu'il s'est concerté à ce sujet non seulement avec Monsieur le Ministre, mais également avec Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement. En conclusion, ils ont décidé, d'un commun accord, faute d'un élément nouveau et compte tenu de plusieurs réunions en commissions parlementaires ayant thématiqué les

¹ Demande du 5 juin 2018

dossiers d'implantation de Google, Knauf et Fage, qu'une nième réunion à ce sujet serait sans valeur ajoutée aucune.

Le porte-parole du groupe CSV se montre indigné de cette décision et déclare, le cas échéant, vouloir solliciter une heure d'actualité concernant ladite thématique.

Invité à préciser quelles affirmations contradictoires auraient été exprimées dans le dossier Google, l'orateur du groupe CSV rappelle que Monsieur le Ministre de l'Economie a souligné dans la présente commission qu'une réunion d'information serait organisée en septembre pour les habitants de la commune de Bissen,² tandis que dans une réunion ultérieure de la Commission de l'Environnement, Madame la Ministre ignorait qu'une pareille réunion serait organisée et déclarait que la procédure afférente n'aurait même pas encore été lancée.

Un intervenant remarque qu'il ne s'agit là point d'affirmations contraires, mais de deux choses différentes. La réunion d'information annoncée résulte d'une initiative du Ministre de l'Economie, indépendante des procédures de l'Administration de l'Environnement.

Une discussion animée s'ensuit au bout de laquelle une représentante du groupe parlementaire DP propose, en guise de compromis, de convoquer non pas une réunion jointe, mais d'inviter les deux ministres visés dans la seule Commission de l'Economie. Elle donne à considérer qu'il serait nuisible pour le pays en tant que site économique international de discuter des dossiers d'investissement d'entreprises en séance publique. Partant, elle invite Monsieur le Président à en reparler avec Monsieur le Ministre.

Le groupe parlementaire CSV dit accepter ladite proposition de compromis.

La représentante du groupe parlementaire *déi gréng* souligne qu'elle préfère que le groupe CSV expose ses affirmations en séance publique, de sorte à permettre au Gouvernement de les démentir en direct. Une réunion de la Commission de l'Economie à ce sujet ne permettrait pas d'éviter une discussion sur ce dossier en public – au contraire. Pareil ordre du jour attirerait les représentants de la presse, de sorte à procurer, à l'issue d'une telle réunion, aux différents participants une plateforme supplémentaire pour diffuser leurs interprétations ou versions des discussions de sorte à continuer à alimenter un débat infructueux. A son avis, la seule motivation de cette demande est due à une fièvre préélectorale puisqu'aucun nouvel élément n'existe dans ces dossiers.

En conclusion, Monsieur le Président se dit prêt à revenir à Monsieur le Ministre de l'Economie avec la proposition alternative suggérée. Il doute cependant que ce format différent soit de nature à changer son avis ou bien celui de Madame la Ministre de l'Environnement. Il en informera la Commission de l'Economie lors de sa prochaine réunion.

Luxembourg, le 28 juin 2018

² Lors de la réunion de la Commission de l'Economie du 31 mai 2018.

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie,
Franz Fayot